

Guide des bonnes pratiques

de la plaisance et des pêches de loisir en mer

Occitanie

PLAISANCE & PÊCHE
ÉCORESPONSABLES



Appel des
secours en mer

& 📞 : 196
VHF : 16

fnpp@orange.fr - fnpp.fr

La but de ce document n'est pas de vous expliquer comment pêcher mais de vous donner quelques conseils de sécurité, de bonnes pratiques et de respect de l'environnement afin que vos sorties en mer restent une source de plaisir.

À TOUS LES PÊCHEURS DE LOISIR

Chers pêcheurs plaisanciers d'Occitanie, l'Occitanie bénéficie d'un littoral qui s'étend sur 220 kilomètres bordant un large plateau continental propice au développement des espèces halieutiques. Caractérisés par la présence de 4 700 km² d'aires marines protégées, dont un parc naturel marin de 4 000 km², ce littoral et son espace maritime à la biodiversité exceptionnelle accueillent 20 stations balnéaires et pas moins de 70 ports de plaisance (maritimes, lacustres et fluviaux).

Après s'être dotée d'un **Parlement de la mer** et d'une **Maison de la mer**, la région est aujourd'hui plus que jamais tournée vers la Méditerranée dont les espaces naturels maritimes et littoraux participent à l'attractivité de l'Occitanie. La région encourage donc une **gestion durable** de cet espace côtier et encourage chaque usager de la mer (habitant comme visiteur) à prendre en compte dans ses activités (professionnelles ou récréatives) **les enjeux de préservation de ce milieu d'exception**.

À travers le guide des bonnes pratiques de la plaisance et des pêches de loisir en mer, la région Occitanie/ Pyrénées-Méditerranée et la Fédération nationale de la plaisance et des pêches en mer participent à ces **mêmes objectifs de respect et d'exploitation durable de la ressource halieutique et de cohabitation de l'ensemble des usages en mer**.

Carole Delga

Ancienne ministre - Présidente de la région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée

Le Parlement de la mer, créé par la région en 2013, a pour but de fédérer la communauté maritime, de la représenter, de permettre la concertation et le travail collaboratif entre les différents acteurs de la mer et du littoral en Occitanie. Que ce soit en assemblée ou via le forum, le Parlement de la mer permet le dialogue entre marins, pêcheurs, ostréiculteurs et conchyliculteurs, élus, professionnels des ports et plaisanciers, acteurs du tourisme, associations environnementales ou sportives, chercheurs, ... pour **permettre à chacun de participer à l'attractivité et la préservation de ce littoral d'une richesse exceptionnelle**. Pour échanger toute l'année au sein du réseau permanent de la communauté maritime régionale d'Occitanie, **rejoignez le forum du Parlement de la mer** qui compte aujourd'hui plus de 2 000 membres :

<https://www.laregion.fr/Parlement-de-la-mer>



PLAISANCE ET NAVIGATION



La France est l'héritière d'un long passé maritime car elle dispose du deuxième domaine mondial. Une réglementation européenne encadre la construction des bateaux de plaisance et celle des véhicules nautiques à moteur. Ces embarcations doivent porter le marquage attestant de leur conformité aux exigences de sécurité en fonction de leur catégorie de conception. Les bateaux marqués CE sont classés en quatre catégories selon leurs aptitudes à affronter des conditions de navigation caractérisées par une force de vent et une hauteur de vague.

Vérifiez votre marquage CE avant de prendre la mer et adaptez vos équipements de sécurité.

En début de saison

Vérifiez méthodiquement que vous avez à bord votre matériel de sécurité obligatoire. Pensez à changer vos fusées et extincteurs si les dates de péremption sont dépassées. Le radeau de sauvetage doit être révisé si besoin. Les gilets de sauvetage doivent être sortis de leur emballage et le nom du bateau doit être écrit dessus. Pour les gilets auto-gonflables, vérifiez la date de révision conseillée par le fabricant. **À bord, chaque chose doit être à sa place, le bon ordre est gage de rapidité et d'efficacité en cas de besoin.** Pensez à vérifier les piles du feu à retournement et de la lampe torche. Ayez toujours des piles neuves à bord.

Balises rouge et verte



Avant de prendre la mer

Même si vous avez l'esprit tranquille concernant votre équipement de sécurité, **quelques mesures supplémentaires de prudence** s'imposent :

- Le nombre de personnes à bord ne doit pas dépasser le maximum autorisé par le constructeur (à voir sur la plaque signalétique du bateau).
- Vous devez montrer à votre équipage l'emplacement et le fonctionnement du matériel de sécurité. Chaque personne doit disposer d'un gilet adapté à sa taille et savoir le mettre rapidement. Expliquez à votre équipage comment appeler les secours.
- Évitez les vêtements à boutons.
- Vous devez avoir à bord les documents du bateau (acte de francisation, licence de station radio et CRR si VHF) mais aussi de l'équipage (carte d'identité ou passeport si vous naviguez dans les eaux étrangères). Tout équipier qui prend la barre du bateau doit présenter, en cas de contrôle, le permis correspondant au bateau et à la zone de navigation.
- Ne prenez pas la mer sans avoir consulté un bulletin météo marine. Vous pouvez l'obtenir dans les capitaineries, à la VHF en mer à moins de 30 milles des côtes, sur votre téléphone ou sur Internet.

Pour vous rendre à votre bateau

Si vous utilisez une annexe, **il est fortement conseillé de porter un gilet de sauvetage**. En France, une dizaine de personnes se noient tous les ans en tombant de leur annexe. Seul votre gilet de sauvetage vous sauvera la vie. Les principales causes de chute sont une perte d'équilibre ou un malaise. Les bottes ou les waders sont à proscrire dans les annexes ainsi que sur le bateau.

Avant d'appareiller, contrôlez

- Le **niveau d'huile**, le **niveau du liquide de refroidissement**, la **propreté du décanteur** et le **niveau du carburant**. En fonction de la sortie prévue, prévoyez une marge de sécurité. La réglementation autorise une réserve de 20 litres en plus de la (des) nourrice(s) spécialement conçue(s) pour recevoir le carburant.
- La **propreté du fond du bateau (cale)** : la présence d'eau ou des traces d'huile sont des indicateurs de fuite. Recherchez leur origine.
- La **fermeture du robinet de gaz**.
- Le **niveau de charge** des batteries et le **bon fonctionnement de tous les circuits électriques**.
- Le **fonctionnement de la VHF**.
- L'**évacuation de l'eau de refroidissement** du moteur juste après son démarrage.
- La **température du moteur**. Laissez chauffer votre moteur au ralenti ou faites route à vitesse réduite jusqu'à atteindre la température recommandée par le constructeur.

Départ pêche



Bon sens, courtoisie et veille

Pour éviter tout risque de collision, **respectez les règles de route** (relisez la documentation obligatoire à bord traitant de ce sujet) ; **bon sens, courtoisie et veille** permettront d'éviter tout comportement à risques.

- **Respectez la vitesse** maximale affichée dans les chenaux et dans la bande littorale des 300 mètres.
- **Soyez compréhensifs** à l'égard des professionnels : ne les gênez pas dans leur travail.
- **Effectuez une veille fréquente** si vous naviguez sous pilote automatique. Si la visibilité est réduite (brume ou nuit), **redoublez de vigilance**.
- Près des côtes, **attention aux bouées** signalant des casiers ou des filets et aux **installations conchyliques**.
- Au large, **attention aux filets dérivants** et à leur bateau accompagnateur.

Comportement au port et au mouillage

Vous aimez le calme et la détente que vous procure votre loisir préféré alors vous éviterez tout ce qui peut déranger vos voisins (bruits, faire tourner trop longtemps le moteur, ...).

DANS UN PORT

- Demandez à la capitainerie (VHF canal 9) l'attribution d'un emplacement.
- N'utilisez pas les amarrages des autres mais les vôtres, en évitant de surcharger les taquets.
- L'étrave, l'ancre ou le balcon ne doivent pas dépasser l'aplomb des pontons.
- N'encombrez pas les pontons avec vos matériels de pêche ou autres.
 - Ne gaspillez pas l'eau et ne laissez pas de tuyau installé en permanence.
 - Ne laissez pas d'appareil en 220 v sous tension sans surveillance en raison des risques d'incendie (l'hiver, l'utilisation d'un chauffage électrique est interdite sur les bateaux inhabités).
 - N'oubliez pas d'informer la capitainerie de votre départ et de la durée de votre absence ; cela facilitera la gestion de votre emplacement et vous permettra de le retrouver libre à votre retour.

DANS UN MOUILLAGE FORAIN OU ORGANISÉ

- Respectez les zones interdites et n'utilisez pas les bouées de mouillage privées sans l'accord des propriétaires.
- Ne mouillez pas dans les chenaux.
- Choisissez des fonds sableux pour jeter l'ancre plutôt que sur les herbiers, refuges d'une faune marine diversifiée.
- Respectez les distances nécessaires par rapport à vos voisins afin d'éviter tout risque de collision si le vent tourne.
- Calculez votre longueur de mouillage en fonction des fonds.



Règles de barre et de route

Nautisme et Plaisance - *Les abordages figurent parmi les risques majeurs de la navigation.* L'ensemble des règles est regroupé dans le Ripam (Règlement international pour prévenir les abordages en mer).

En mer, les règles sont fixées en fonction des types, situations, usages, directions et propulsions des navires. Le principe fondateur consiste à donner un privilège aux navires les moins facilement manœuvrants, afin que les plus manœuvrants profitent de leur manœuvrabilité pour éviter les accidents. C'est ce que l'on appelle les règles dites « *de privilèges* ».

Il y a risque d'abordage si le relèvement d'un navire en route ne change pas mais si sa taille augmente ! Afin de limiter les risques d'abordage, le Ripam impose une veille (surveillance), visuelle et auditive permanente à bord de tout navire en marche. Ainsi, les navires les moins manœuvrants sont privilégiés sur tous les autres.

En cas de route de collision, les navires non-maîtres de leur manœuvre (navires en avarie), les navires à manœuvrabilité réduite (drague en service), les voiliers sont privilégiés face aux bateaux à moteur. Un bateau à moteur devra s'écarter d'une route de collision impliquant toutes les autres catégories de situation de navires.

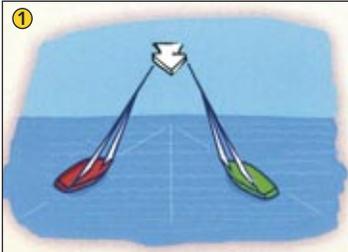
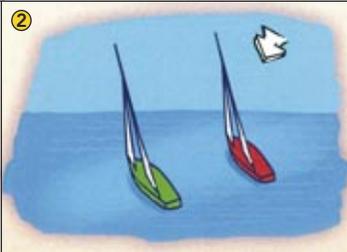
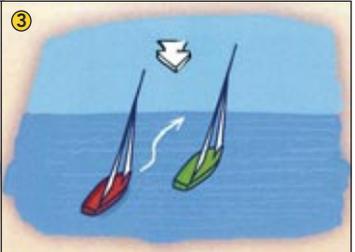
Un voilier à la voile devra s'écarter face à un navire **en action de pêche**.

Les navires de travail (pêcheurs, cargos, pilotes, ...), les voiliers, les planches à voile sont privilégiés sur les embarcations de plaisance à moteur. Attention, par voilier, on entend **des voiliers sous voiles uniquement**. En effet, un voilier au moteur perd son privilège.

Selon que *l'on navigue à la voile ou au moteur*, les règles de barre en cas de croisement diffèrent :

- quand deux bateaux à moteur naviguent sur une route de croisement, celui apercevant l'autre sur sa droite doit le laisser passer, **c'est la priorité à droite** ;
- pour les voiliers, les règles de barres tiennent compte du bord sous lequel **les bateaux reçoivent le vent**.

Mais rappelez-vous toujours que c'est le bon sens qui doit primer.

		
<p>Quand les voiliers reçoivent le vent d'un bord différent, celui qui reçoit le vent de bâbord doit s'écarter de la route de l'autre.</p>	<p>Quand les deux voiliers reçoivent le vent du même côté, sur le même bord, c'est le bateau sous le vent qui est prioritaire.</p>	<p>Dans le cas d'un navire en rattrapant un autre, c'est toujours le « rattrapant » qui doit manœuvrer.</p>

Plaisance et environnement

Les risques liés à la pollution

Les eaux noires des bateaux de plaisance constituent un danger sérieux tant pour l'environnement marin que pour la santé humaine. Les pathogènes présents dans ces eaux sont porteurs d'infections bactériennes et peuvent provoquer des maladies graves chez l'être humain. Les produits nutritifs présents dans ces eaux accélèrent la réduction de l'oxygène de l'eau et stimulent la croissance végétale, ce qui engendre un phénomène d'eutrophisation : prolifération des algues, mauvaises odeurs, destruction de la flore et de la faune. Ce problème est d'autant plus important dans les eaux confinées comme les marinas et tous les lieux où vous êtes nombreux à ancrer, pêcher et nager.

Eaux grises



Les bonnes pratiques pour l'environnement

- Si vous disposez de **toilettes sans bac de rétention**, ne les utilisez pas au mouillage, dans un port ou encore dans un endroit où l'on se baigne. Attendez de faire route au large des côtes.
 - **Au port, utilisez les toilettes à terre** plutôt que vos toilettes de bord. Demandez à ce que les installations soient bien tenues et vous soient accessibles 24 h/24.
 - Pensez à **faire évoluer votre équipement afin de mieux respecter l'environnement**. Faites installer si besoin un système de rétention ou de traitement des **eaux noires** (eau des toilettes).
 - Vérifiez que vos **nabes de pont sont conformes** aux normes ou munissez-vous d'un **adaptateur** vous permettant une connexion efficace à différents types de station de pompage.
 - Ne rejetez **pas de solvants, d'hydrocarbures ou tout autre polluant**. Faites attention en faisant le plein de vos réservoirs.
 - Les **eaux grises** (eaux de vaisselle, de lessive, de lavage de ponts, ...) : utilisez les détergents et produits de toilettes en très petite quantité. Évitez autant que possible leur usage, et pensez à laver votre embarcation à l'eau claire. Le nettoyage d'un petit bateau peut polluer beaucoup d'eau. Préférez le savon et les détergents naturels comme les fluides à base d'acide citrique, de borax et de bicarbonate de soude. **N'oubliez pas que les détergents, même dits « doux pour l'environnement » ou « verts » contiennent des polluants chimiques et ne sont souvent que partiellement biodégradables.** Essayez de faire votre vaisselle, vos lessives ou tout autre nettoyage à terre dans les installations sanitaires mises à votre disposition dans les ports.
 - **Gardez l'ensemble de vos déchets** pour les jeter dans les conteneurs adaptés. **Ne jetez pas vos lignes usagées à la mer.** La dégradation de vos rejets par la mer peut prendre plus de 1000 ans.
- Pour plus de renseignements, consultez la **charte de l'éco-marin**, vous y trouverez une foule de conseils concernant l'environnement sur le site <https://echo-mer.com/wp-content/uploads/2019/11/Charte-de-léco-marin.pdf>



Naviguer en sécurité

La sécurité est l'affaire de tous

La sécurité est l'affaire de tous. N'oublions pas que le chef de bord a une grande responsabilité à ce sujet. Rien ne doit être négligé tant du point de vue de la qualité que de la quantité en ce qui concerne le matériel de sécurité embarqué. Voici **quelques recommandations très simples** qu'il faut absolument appliquer. Ces gestes vont **vous sauver la vie**.

- Respectez les normes de la division 240 (matériel de sécurité) en fonction de la distance de vos sorties en mer.
- Évitez, si possible, de sortir seul en mer sinon prévenez quelqu'un en lui donnant votre heure approximative de retour.
- Si vous ne possédez pas de radio VHF, emportez au moins un téléphone portable chargé et contenant les numéros de téléphone utiles. Nous vous rappelons qu'en composant le **196** vous serez en contact direct avec le Cross.
- Portez des vêtements clairs et même de couleurs voyantes. Renoncez aux cuissardes ou aux combinaisons à bottes type waders.
- Quand vous utilisez votre annexe, il faut impérativement porter votre gilet de sauvetage EIF (Équipement individuel de flottabilité) et éviter les bottes.
- Il est conseillé de toujours porter un gilet EIF lorsque vous êtes à bord. Montrez l'exemple à vos enfants.

Malgré toutes les précautions prises, une avarie, un accident ou un problème médical peut vous arriver. N'attendez pas la dernière seconde pour appeler les secours. **Dans tous les cas, conservez votre calme et informez votre équipage sur la conduite à suivre. Ne quittez jamais votre bateau sans être certain qu'il va couler ou qu'il va brûler, mais anticipez pour prévoir une possible évacuation.** Demandez de l'aide en fonction du matériel de communication dont vous disposez. Sachez que la VHF est la plus efficace car des bateaux proches de vous peuvent intervenir très rapidement. La solidarité entre gens de mer est une tradition maritime réelle.

Avec une VHF, si vous disposez d'une VHF ASN, appuyez sur le bouton de détresse, sinon émettez un message de détresse sur le canal 16. Ce message contiendra dans l'ordre :

1. Les mots :

- **MAY DAY- MAY DAY- MAY DAY-** : si vous êtes en détresse (vie en jeu), **OU**
 - **PAN- PAN- PAN-** : dans le cas d'urgence grave, **OU**
 - **SÉCURITÉ- SÉCURITÉ- SÉCURITÉ-** : pour les messages de sécurité ;

2. **ICI** (le nom du navire **répété 3 fois**) ;

3. **MAYDAY** suivi du nom du navire (n° MMSI facultatif en audio) ;

4. Votre **position** ;

5. **Nature** de la détresse ;

6. **Aide** requise ;

7. Le nombre de **personnes à bord**.

Chef de bord



Surveillance Cross



Appel des secours en mer

& 📞 : 196 - VHF : 16

À moins de 30 milles des côtes, votre message sera reçu par le Cross qui prendra contact avec vous. Au-delà, des bateaux proches pourront vous porter assistance ou relayer votre appel.



PÊCHE EN KAYAK



Pour votre sécurité et notre environnement

Même si sa simplicité permet une mise en œuvre directe et immédiate, **la pratique du kayak en mer requiert un véritable apprentissage** pour naviguer en toute sécurité et profiter pleinement de ce sport nautique. L'idéal est de se rapprocher d'une école, d'un club ou d'un groupe de pratiquants afin de profiter d'un enseignement et d'un apprentissage de qualité. Il présente les règles de base à connaître pour pratiquer cette activité en toute sécurité et dans le respect des autres usagers.

Quand partir ? Connaître ses limites

- En journée, assurez-vous qu'il n'est pas trop tard pour débiter votre balade car **seule la navigation diurne est autorisée**.
- La vitesse moyenne d'un kayak ne dépasse pas 3 nœuds par temps calme et mer plate, soit la vitesse d'un bon marcheur. Mais dès que le vent atteint la force 3 Beaufort (15 km/h), **le néophyte** mettra alors, face au vent, **plus d'1 heure pour rallier un abri se situant à 2 milles** (un peu moins de 4 km). Il consommera alors deux fois plus d'énergie et cette différence est amplifiée dès que le vent fortifie.
- Rappelez-vous également **qu'une navigation en groupe accroît la capacité d'assistance mutuelle** et préserve l'autonomie des kayakistes. Que vous naviguiez en groupe ou seul, vérifiez que vous êtes en mesure de remonter à bord du kayak et **veillez à avoir une personne à terre en capacité de veille active**. Cette personne doit être informée de votre programme de navigation et être capable d'interpréter les signes d'une situation anormale pouvant indiquer une mise en danger (retard, évolution de la météo, perte de contact visuel ou phonique). Elle doit pouvoir appeler le Cross le cas échéant.
- Limitez vos sorties à des **forces de vents égales ou inférieures à force 3**. Consultez systématiquement les prévisions météo locales avant d'effectuer votre sortie : le vent et les conditions de navigation peuvent évoluer rapidement ! Soyez particulièrement prudent.

Prévenir les pollutions et respecter la flore et la faune

Rapportez avec vous tous les déchets que vous avez créés (repas, mégots, sacs plastiques...). Afin de ne pas perturber et d'assurer votre sécurité, naviguez à distance des espèces protégées, notamment les mammifères (cétacés, phoques), les tortues et les oiseaux marins. **Participez à la protection des habitats des espèces fragiles** en limitant les débarquements dans les zones protégées, les zones de nidification ou les zones de nurserie. Évitez le dérangement des espèces de la flore et de la faune terrestres et marines présentes sur les sites. Pour la pêche de loisir : veillez à identifier les engins de pêche laissés en mer (casier, filet, palangre, ...) avec le numéro d'immatriculation du kayak ; respectez les tailles minimales de capture des espèces ; coupez la partie inférieure de la nageoire caudale de certaines espèces juste après la pêche, le poisson devant être marqué avant de rejoindre le rivage.

Équipement de sécurité kayak de mer

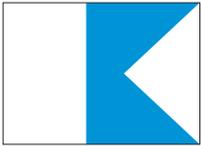
- Équipement individuel de flottabilité par personne **obligatoire**.
- Moyen de repérage lumineux **obligatoire**.
- Dispositif de remorquage **obligatoire**.
- Horaires des marées **obligatoire**.
- Trois feux rouges à mains **fortement recommandé**.
- Compas magnétique **fortement recommandé**.
- Cartes marines **fortement recommandé**.
- VHF **fortement recommandé**.
- Pagaie de secours **fortement recommandé**.

PÊCHE EN APNÉE



Pêche sous-marine

- Pêchez en **binôme**.
- **Signalez votre présence** avec un pavillon Alfa, croix de saint André ou rouge à diagonale blanche fixé à une hauteur suffisamment visible sur l'horizon.



Alfa



Croix de saint André



Rouge à diagonale blanche

- **Veillez à votre check list** : chaussons, gants, combinaison, palmes, masque, tuba, plombage, couteau, accroche poissons, arbalète, sac à crustacés, eau savonneuse, serviette de bain, attestation d'assurance, nourriture et eau.
- **Participez à la protection du milieu**, en signalant : des espèces invasives (algues *Caulerpa taxifolia* et *Caulerpa racémosa*) des autres modifications de l'habitat constatées : pollution, filets abandonnés, prolifération ou diminution subite d'organismes marins...
- **Collaborez aux manifestations de protection de l'environnement** et suivez la population de certaines espèces sensibles ou opportunistes au travers de fiches d'observation (langoustes, mérous, corbs).
- **Entretenez des relations cordiales et conviviales** avec les autres usagers de la mer (pêcheurs sous-marins, apnéistes, plongeurs, pêcheurs et plaisanciers) ainsi qu'avec les riverains.
- **Informez-vous sur la physiologie et les risques** liés à la pratique de l'apnée et de la pêche sous-marine et n'hésitez pas à participer à des journées de formation « *aux gestes qui sauvent* » organisées par les fédérations sportives.

Signalez votre présence



Protectez le milieu



Interdiction

- **D'utiliser tout équipement respiratoire**, autonome ou non, permettant à une personne immergée de respirer en plongée.
- **D'utiliser un fusil à gaz comprimé** autrement que par la force de l'utilisateur.
- **De tenir un fusil chargé hors de l'eau.**
- **De détenir en même temps sur le navire, scaphandre autonome et engins de pêche** (y compris pour les personnes domiciliées à bord de ce bateau).
- **De chasser entre le coucher et le lever du soleil.**
- **De pêcher à moins de 150 mètres** des navires ou embarcations de pêche ainsi que des filets signalés par un balisage.
- **De prendre le poisson** qui se trouve dans d'**autres engins** de pêche.
- **D'utiliser des foyers lumineux.**

PÊCHE EN BATEAU



Quelques conseils de bonnes pratiques

- Si vous lignez à plusieurs bateaux sur un même lieu de pêche, il faut tourner dans le même sens que les autres bateaux et se régler à la même vitesse afin d'éviter les accrochages.
- Un gros bateau n'est pas prioritaire sur un petit. Il n'y a aucune raison de lui laisser la place. Mais s'il force le passage, vous devez tout faire pour éviter l'abordage.
- Si vous vous mettez au mouillage en mer, pensez à vous signaler (boule noire).
- La longueur des orins (utilisez de préférence des orins coulants) reliant les flottes (bouées) aux engins pêchants doit être suffisante pour ne pas couler à la moindre reprise de courant, les ligneurs perdront moins de matériel.
- Ne mouillez pas de filet trop près des épaves. S'il s'accroche dedans, il sera perdu et détruira poissons et crustacés pendant des mois voire des années.
- Ne mouillez pas de casiers ou autres engins dans les chenaux et les zones de mouillage. Un bateau avec une bouée dans une hélice est en danger et votre responsabilité peut être engagée. Si vous constatez la présence d'engins dangereux, vous devez prévenir les autorités maritimes ou la gendarmerie nationale.
- Il est recommandé d'éviscérer les captures avant le débarquement.

En semi-rigide



Attention : dans la plupart des quartiers maritimes, l'usage des viviers sur bouée est interdit. Le mouillage des casiers et des filets est réglementé ; les bouées ou pavillons doivent porter le numéro d'immatriculation du bateau. Un engin non identifié est considéré par les règlements comme épave maritime.

Rappel sur la réglementation de pêche

À bord d'un bateau ayant un titre de navigation, il est possible de pratiquer la pêche en mer de jour comme de nuit à l'aide des **matériels autorisés** ; ceux-ci peuvent varier selon les régions. N'hésitez pas à consulter les réglementations du quartier maritime concerné.

- Un maximum de 12 hameçons en action de pêche, 5 maxi par canne (un leurre = un hameçon).
- Deux palangres de 30 hameçons maximum chacune.
- Deux casiers à crustacés (**maillage minimal de 40 mm soit 80 mm étiré**) ou à crevettes (**maillage minimal de 8 mm soit 16 mm étiré**).
- En Atlantique, Manche et mer du Nord : un filet trémail d'une longueur maximale de 50 mètres et **d'une hauteur maximale de 2 mètres** ou un filet droit.
- Les filets dérivants sont interdits.
- Une foëne.
- Une épuisette.
- En Bretagne et en Atlantique : un carrelet (**maillage minimal de 14 mm**) et 3 balances par personne.

Préservons la ressource : relâchons les individus sous taille

Respectez les tailles minimales de capture utilisez la règlette FNPP



PÊCHE DU BORD



La pêche du bord et la pêche à pied sont des expressions ambiguës pour le néophyte car la plupart du temps, la pêche du bord se pratique à pied. Le terme pêche à pied désigne le ramassage sur l'estran (plage ou rochers) de coquillages ou de crustacés à la main ou à l'aide d'outils (crochet, épuisette, ...) et parfois, de quelques poissons. La pêche du bord est l'expression qui désigne la pratique de la pêche en mer avec une canne et un ou plusieurs hameçons sur la plage, dans les rochers ou à partir d'une digue.

Réglementation

Surfcasting, lancer, ... peuvent se pratiquer partout sur nos côtes à partir du moment où vous pouvez y accéder, de jour comme de nuit et sans permis. Cependant, certaines zones peuvent être interdites pour des raisons sanitaires. **Vous n'avez pas le droit de conserver toutes vos prises.** Les poissons qui ont une taille inférieure à la **taille minimale** de l'espèce doivent être remis à l'eau. Munissez-vous d'un **outil de mesure** pour vos prises (la règlette de la FNPP par exemple). Il est **fortement conseillé** de prendre connaissance de la **réglementation en vigueur** sur :

- les **tailles réglementaires** des espèces, différentes selon les régions. En cas de doute, consultez nos planches « **Respectons les tailles** » ;



- les **engins de pêche autorisés**, les **périodes de fermeture** pour certaines espèces. Dans la plupart des régions, la pose de palangres sur l'estran n'est pas autorisée pendant la saison estivale. La pose de filets calés est soumise à une autorisation préalable. Renseignez-vous auprès du quartier maritime de votre secteur ;
- la **salubrité des zones de pêche** (mairie, office de tourisme, DIRM, DDTM ou associations).



ATTENTION : Les amendes pour non-respect de la réglementation sont souvent très importantes. La réglementation nationale est complétée par des arrêtés locaux. Ces règles peuvent donc être différentes d'une région maritime à l'autre d'où la nécessité de s'informer auprès des acteurs locaux.

0 Anchois

5

10 Sardine

Anchois

15 Chinchard Rougets

20 Limande Maquereau Flét

Dorades

25 Sole

Sar Limande sole

30 Merlan Merlu Plie Carrelet

Barbus Bar mouche Cieu jaune Muller Orphie Turbot

35 Lieu noir

40 Rousette

42 Bar Cabillaud

www.fnpp.fr

RESPECTONS LES TAILLES

FNPP Fédération Nationale des Plaisanciers Pêcheurs

Construisons dans un monde qui bouge

CC

Pêche dans les rochers ou sur une digue

Avant de prendre position sur un rocher ou sur une digue, il faut **bien apprécier l'état de la mer et observer le mouvement des vagues**. Si elles brisent violemment (une forte houle suffit) mieux vaut éviter ce genre de poste de pêche. La houle est un phénomène qui peut être irrégulier. Les vagues peuvent être petites pendant un certain laps de temps et soudain, une ou plusieurs vagues surgissent plus grosses que les autres. Si vous n'êtes pas suffisamment en hauteur par rapport au niveau de la mer, ces vagues peuvent vous drosser sur les rochers ou sur la digue et vous emporter à jamais. **N'allez pas à la pêche dans les rochers par forte houle ou lorsque les vagues passent au-dessus des digues.**

Sur la digue



Pêche au surfcasting

Un autre danger guette les pêcheurs sur les plages : **les trous d'eau**. Les trous ont généralement des parois abruptes et peuvent être profonds. En un pas, la profondeur peut passer de 1 à 1,5 voire 2 mètres d'eau. La chute peut aussi être provoquée par l'effondrement des bords d'un trou. Par beau temps et avec une eau claire, on distingue assez facilement les trous. Ils sont plus sombres. Dans les autres cas, ce sont des **pièges dont il faut se méfier**.

Les risques liés à la mer

La pêche du bord est une activité qui **peut, dans certains cas, être dangereuse**. Les accidents sont dus principalement aux vagues et, sur les plages, aux trous.

Sécurité

- Allez à la **pêche à deux, surtout la nuit**. Si ça ne mord pas, vous pourrez au moins discuter avec votre ami. La pêche, c'est aussi un moment de convivialité.
- Pour les **lieux inconnus, renseignez-vous sur les dangers** auprès des pêcheurs locaux, de la mairie, des associations, des magasins de matériels de pêche, etc.
- Tenez-vous informé des **prévisions météo**. Abstenez-vous en cas de brume annoncée ou d'orage. Par précaution, munissez-vous d'une boussole ou d'un GPS (à condition d'avoir effectué un repérage ou un exercice au préalable).

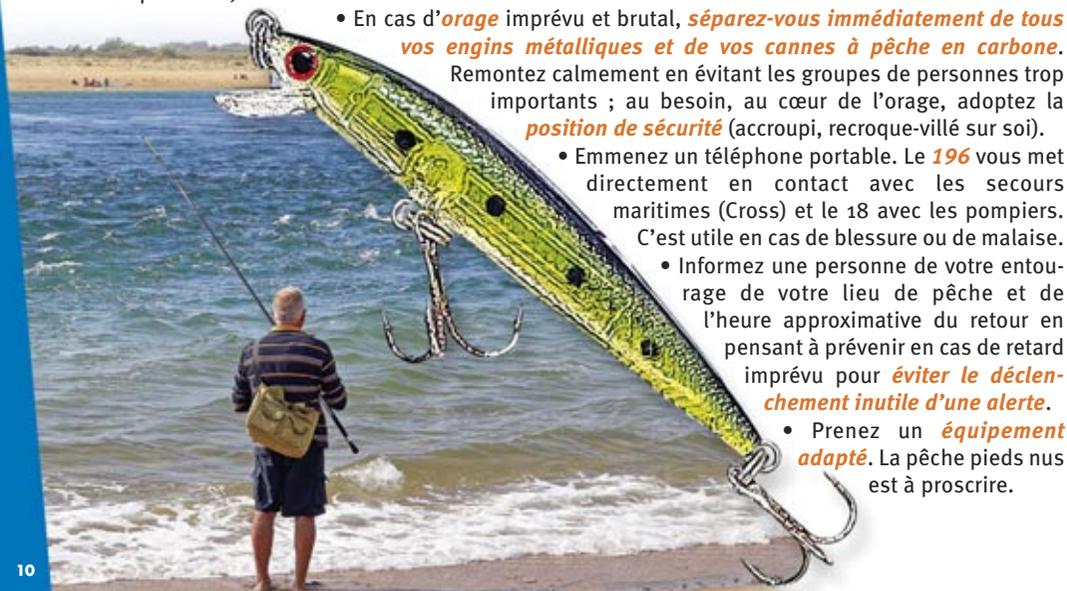
- En cas d'**orage** imprévu et brutal, **séparez-vous immédiatement de tous vos engins métalliques et de vos cannes à pêche en carbone**.

Remontez calmement en évitant les groupes de personnes trop importants ; au besoin, au cœur de l'orage, adoptez la **position de sécurité** (accroupi, recroque-villé sur soi).

- Emmenez un téléphone portable. Le **196** vous met directement en contact avec les secours maritimes (Cross) et le **18** avec les pompiers. C'est utile en cas de blessure ou de malaise.

- Informez une personne de votre entourage de votre lieu de pêche et de l'heure approximative du retour en pensant à prévenir en cas de retard imprévu pour **éviter le déclenchement inutile d'une alerte**.

- Prenez un **équipement adapté**. La pêche pieds nus est à proscrire.





Sécurité et engins de pêche

Vous allez pêcher avec des mitraillettes composées de trois à cinq hameçons, des cuillers ou des leurres artificiels avec deux ou trois triples dont l'objectif est de piquer tout ce qui passe autour. **Ces engins de pêche sont extrêmement dangereux.** Ils ont une grande propension à rentrer dans les vêtements, mais aussi dans les doigts, les bras, le visage, ...

Lorsque vous les utilisez :

- Faites attention aux personnes autour de vous au moment d'effectuer un lancer.
- Immobilisez fermement le poisson que vous avez pris avant de le décrocher. Un poisson mal maîtrisé peut bouger violemment au moment où vous le décrochez et vous vous retrouvez alors avec un hameçon ou un triple dans un doigt. La partie de pêche se termine alors à l'hôpital. En cas de doute, coupez le fil et remettez à plus tard l'extraction de l'hameçon.
- Avec les leurres armés d'hameçons triples, utilisez systématiquement une paire de pinces pour décrocher vos poissons. Des pêcheurs ont déjà été vus avec les triples d'un même leurre plantés dans les deux mains. Dans ce cas, il n'est pas très facile de ramasser son matériel et d'escalader quelques rochers pour aller à l'hôpital.

Les waders

Les waders sont très pratiques et très confortables. Fabriqués en PVC ou en néoprène, ils ressemblent à une salopette avec des bottes incorporées. Ils permettent de rentrer plus loin dans l'eau. **En cas de chute dans l'eau, ils ont la fâcheuse habitude de se remplir très rapidement d'eau.** Il est alors extrêmement difficile au malheureux pêcheur de se relever même avec des waders en néoprène. L'issue est souvent fatale.



Pour une pêche écoresponsable

- **Respectez** : - l'environnement : ne laissez pas de déchets (un morceau de nylon jeté à la mer met des dizaines d'années à disparaître) ;
- les autres usagers, qu'ils soient professionnels ou amateurs ;
- les installations professionnelles : tables à huîtres, casiers, etc. ;
- la période de repos biologique.
- Lorsque vous pêchez sur les digues, **ne lancez pas en direction des bateaux** qui passent.
- Ne conservez que les poissons dont la **taille est réglementaire** (à quelques rares exceptions, tous les poissons ont une taille minimale de pêche, elle correspond en général à la taille de reproduction du poisson).
- Ne pêchez que le **nombre de poissons** suffisant à vos **besoins personnels**.
- Il est **strictement interdit de vendre ou de distribuer son poisson**. Vous feriez une concurrence déloyale aux professionnels et vous vous exposeriez à des **sanctions** très lourdes.

La bredouille

Il est difficile, même pour de grands spécialistes, de cibler le poisson à pêcher. L'objectif reste de « *prendre un peu de poisson* ». Alors même que l'on a tout mis en œuvre pour pêcher du bar, quel plaisir de ramener un beau lieu ou une dorade royale. Mais pour cela, il faudra préalablement avoir acquis un bon matériel, su faire des montages de bas de ligne corrects et variés, appris la recherche d'appâts et l'eschage adéquat de ceux-ci pour une présentation à des poissons dont le comportement aura également été étudié. Certes, tout cet apprentissage peut se faire seul sur le terrain. Toutefois, il vous faudra **beaucoup d'observation, de la patience et de l'obstination** pour ne pas céder au découragement né de bredouilles successives. Pour apprendre plus vite, vous pouvez tenter d'aborder un pêcheur expérimenté mais il ne sera peut-être pas disposé à vous confier ses petits secrets... Contactez plutôt une association de pêcheurs plaisanciers. Vous pouvez obtenir la liste des associations de votre région sur le site www.fnpp.fr ; votre formation y sera beaucoup plus complète et rapide.

Les poissons

Les poissons que vous allez pêcher possèdent des **moyens de défense** qu'il faut bien connaître avant de les immobiliser pour enlever un hameçon. **Ils peuvent engendrer des blessures profondes et/ou très douloureuses**. À titre d'exemple :

- les loups ont des épines cachées dans les nageoires et des **rasoirs** entre les yeux et les ouïes ;
- les raies ont des épines extrêmement agressives sur le dessus du corps ;
- les vives ont des dards qui injectent un venin extrêmement douloureux ;
- les congres et les murènes ont des mâchoires très puissantes qui infligent des morsures dont on se souvient très longtemps.

Manipulez les poissons que vous ne connaissez pas avec beaucoup de précaution.



DÉVELOPPEMENT DURABLE



Le mot de la Direction interrégionale de la mer Méditerranée (DIRM)

Avec une richesse faunistique et floristique exceptionnelle compte tenu de sa faible superficie, et un taux d'endémisme élevé, la Méditerranée est l'un des dix « points chauds » de biodiversité de la planète. Toutefois, la Méditerranée est particulièrement fragile du fait de la grande diversité de ses écosystèmes, du temps de renouvellement de ses eaux (de 90 à 100 ans) et de l'importance des pressions qui y sont exercées. Celles-ci témoignent toutefois du rôle prépondérant joué par cette mer dans le développement socio-économique local.

En vue d'**atteindre le bon état écologique**, la Méditerranée s'est dotée d'un **plan d'action pour le milieu marin**, transposition de la directive cadre européenne « **stratégie pour le milieu marin** » (**DCSMM**). Ce plan d'action intègre plusieurs éléments dont les objectifs environnementaux déclinés en **cibles opérationnelles**. Élaborés en cohérence avec les objectifs déjà existants dans d'autres politiques et législations intervenant sur le milieu marin, ils fixent les **grandes thématiques d'actions pour préserver ou faire évoluer l'état actuel de la Méditerranée** :

- les objectifs **liés à l'état écologique** ;
- les objectifs **liés à la réduction des pressions s'exerçant sur le milieu marin** ;
- les objectifs **transversaux**.

Pour atteindre ces objectifs, des actions sont actuellement menées. Plusieurs d'entre elles concernent les **pressions telluriques**, en lien avec les travaux menés au titre de la directive cadre sur l'eau. D'autres concernent plus spécifiquement les **activités maritimes** et notamment la pêche de loisir :

- **identifier les zones fonctionnelles halieutiques** d'importance et leur sensibilité aux activités anthropiques ;
- **améliorer la prévention et la gestion des déchets** (déchets d'exploitation des navires, macro-déchets récupérés par les pêcheurs) dans les ports de pêche, de plaisance et de commerce ;
- **renforcer la prise en compte du repos biologique** des espèces locales dans les textes réglementaires sur la pêche professionnelle et de loisir ;
- **mettre en place un plan de contrôle de façade** de l'environnement marin ;
- **mettre à profit au moins une des journées « sécurité mer »** organisées sur la façade au cours de la saison estivale pour développer une sensibilisation des usagers de la mer à la protection de l'environnement marin et à la pratique d'une navigation écoresponsable.



Oursins & posidonies

L'oursin de Méditerranée, ou châtaigne de mer, est un **échinoderme** : animal marin présentant une symétrie axiale. On ne consomme que l'oursin violet marron ou vert sombre (*paracentrotus lividus*). Sa pêche en est très réglementée :

1. pour les **pêcheurs du bord** : **4 douzaines par pêcheur et par jour**, avec ou sans combinaison ;
2. pour les **pêcheurs embarqués** : **4 douzaines par pêcheur embarqué** avec un **maximum de dix douzaines au total**, à bord ;
3. **taille minimum de l'animal** : **5 cm** de diamètre pour le test (hors les épines).

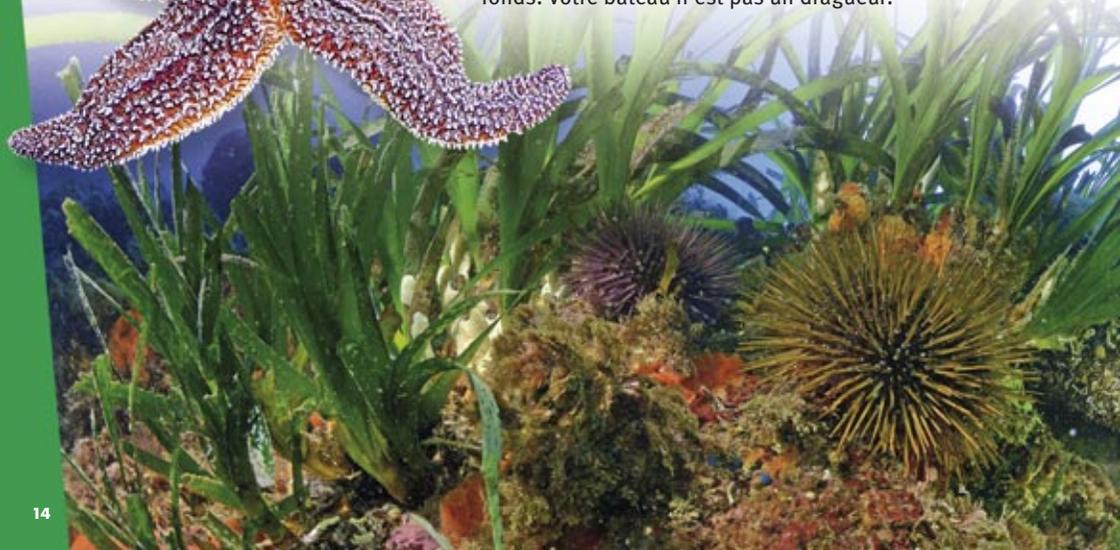
Il est interdit de prélèvement du 16 avril au 31 octobre, même s'ils sont consommés sur place (arrêtés du 27 octobre 2008). La raréfaction de l'oursin a amené les autorités à **réduire les quantités prélevées** ainsi que les périodes de pêche. Surpêche, braconnage et pollution en sont les causes.

Il vit dans les eaux claires peu profondes, aime les amas de roches, où, très souvent, il s'installe dans des logettes. Pour se cacher, il capte des morceaux d'algue ou de coquillage qu'il porte sur sa partie supérieure, et se masque ainsi à la vue de ses prédateurs. Son habitat préféré est toujours proche de ses prairies qui sont les champs de **posidonies**. Il se déplace la nuit pour **brouter** son mets favori. Cette plante marine à fleurs, qui ressemble un peu au poireau, produit de l'oxygène, et a une importance capitale dans le milieu marin. Hélas, elle pousse très lentement, d'où sa fragilité. En cas de pollution, elle s'étiole, change de couleur, voire disparaît. **Préserver les posidonies c'est préserver les oursins** et le milieu du coralligène colonisé par une multitude d'animaux marins qui aiment y creuser leur habitat. (Le coralligène est formé de blocs « *bio-construits* » d'algue calcaires encroûtantes) En outre, les herbiers de posidonies forment un habitat non négligeable, sorte de garde-manger et de site de reproduction de nombreuses espèces.



Nous devons protéger ces herbiers

Pour une plaisance durable, réduisons l'impact du mouillage forain : en bateau, ancrez-vous dans la mesure du possible sur une zone de sable pour un mouillage sûr et efficace (toujours trois fois la hauteur d'eau) Mouillez et évitez les herbiers, pour ne pas impacter ceux-ci. Ancrez-vous toujours au vent, votre bateau se positionne seul. Évitez la marche arrière. Lors du départ, avancez à l'aplomb de l'ancre avant de remonter pour éviter d'arracher les fonds. Votre bateau n'est pas un dragueur.



La réserve naturelle marine de Cerbère-Banyuls

L'écrin bleu de la côte rocheuse catalane

Afin de mieux protéger le patrimoine naturel sous-marin, une réserve naturelle marine a été créée en 1974 entre Cerbère et Banyuls. Celle-ci est gérée par le département des Pyrénées-Orientales depuis 1977. **Une réserve naturelle garantit la protection et la diversité, non seulement des espèces animales et végétales, mais aussi du milieu naturel dans lequel elles vivent.**

Cependant, la protection de l'environnement ne signifie pas la fermeture de ce dernier. C'est pourquoi **la présence de l'homme est réglementée en conciliant au mieux la protection et l'utilisation de la zone.**

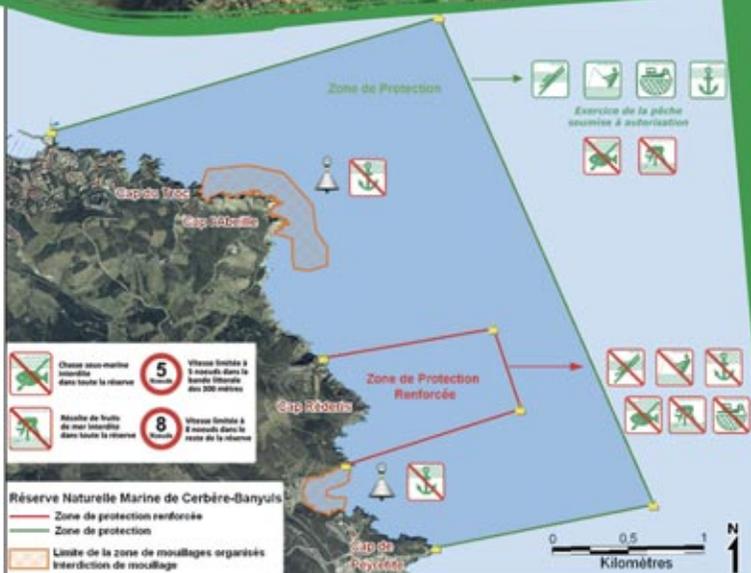
L'objectif est de limiter les prélèvements et le dérangement des espèces au sein de la réserve et de favoriser la restauration du milieu, afin de **sauvegarder notre patrimoine naturel**, la compréhension et la conscience de tous restent nécessaires. Seul un véritable engagement mutuel pourra faire perdurer la préservation des écosystèmes. La gestion d'une réserve marine implique donc le contrôle des activités humaines qui se pratiquent dans l'ensemble de son périmètre (plongée, pêche professionnelle, plaisance, ...). Des **suivis de la pêche de loisir** sont régulièrement mis en place afin de s'assurer que la pratique de cette activité garantisse la conservation des espèces.

La gestion de la pêche récréative au sein de la réserve

Afin de pouvoir pêcher dans la réserve marine (hors zone de protection renforcée), les pêcheurs de loisir doivent **détenir une autorisation délivrée par la Réserve entre le 1^{er} décembre et le 31 janvier** (arrêté préfectoral du 23 mars 2016). Cette autorisation permet de limiter l'impact de cette activité à travers quatre mesures :

- 1- la pêche n'est autorisée qu'entre le lever et le coucher du soleil ;
- 2- elle ne peut être pratiquée qu'avec l'aide des moyens suivants : 8 hameçons simples (par embarcation) ou 2 lignes munies de 4 hameçons maximum par personne (depuis le bord) ;
- 3- chaque pêcheur doit respecter la taille minimale de capture en vigueur dans la réserve marine, des quotas spécifiques à chaque espèce par jour et par pêcheur ou par jour et par navire sans dépasser 10 poissons maximum ;
- 4- Le rendu obligatoire d'un registre de capture annuel.

Conscients de l'importance de cette activité, tant au niveau économique que culturel, les gestionnaires de la réserve marine (élus et techniciens), ainsi que les principaux acteurs de la pêche de loisir dans le département, ont décidé de se concerter afin d'**adapter la réglementation aux résultats des nombreux suivis scientifiques** mis en place sur cette activité : une **coopération réussie** qui va aboutir très prochainement à la **modification de l'arrêté** encadrant la pêche de loisir dans la réserve marine. Toutes ces actions démontrent bien la volonté du département des Pyrénées-Orientales de maintenir durablement la pêche récréative en vue d'une gestion raisonnée des ressources halieutiques !



Le bassin de Thau, le pays des hippocampes

©patricklouisy

Véritable petite mer intérieure, la lagune de Thau est la plus grande et la plus profonde de la région Occitanie. Elle est aussi un réservoir de biodiversité et **abrite près de 200 espèces végétales et 600 espèces animales** dont le célèbre hippocampe qui attire des plongeurs du monde entier. Bijou écologique, la lagune et ses abords offrent un patrimoine naturel terrestre et sous-marin de première importance, ce qui justifie son classement Natura 2000. Ici le mariage entre eau douce et eau salée donne naissance à des paysages saisissants, véritable mosaïque d'habitats naturels. Dès les premières chaleurs du printemps, les eaux de la lagune se réchauffent rapidement. Une explosion biologique en résulte et plusieurs espèces marines y migrent pour en profiter. Ce milieu d'interface entre les eaux douce et salée est un site réputé pour la croissance des huîtres, presque trois fois plus rapide que sur la façade atlantique. Cette activité représente près de 6000 emplois directs et indirects et fait vivre de nombreuses familles. La qualité des eaux de la lagune de Thau est primordiale pour la bonne santé des productions locales de pêche et de coquillages. Aussi, les plaisanciers doivent être particulièrement vigilants au respect de ce milieu.

Blennie



©HeleneCaillaud

La lagune de Thau est un écrin de biodiversité, préservons-la !

La lagune abrite l'un des plus vastes herbiers de zostère du pourtour Méditerranéen. Véritable écosystème (nursérie, abris, supports de vie fixée, ...), ces herbiers rendent de nombreux services à la lagune (oxygénation de l'eau, filtres à particule, lutte contre l'érosion, ...). Ils sont présents sur toute la bordure de la lagune et sont sensibles à la qualité de l'eau et à l'arrachage.

Restez prudent et évitez de mouiller sur les fonds d'herbiers. Préférez les zones nues. Des réflexes simples permettent de limiter son impact sur les fonds : adapter sa longueur de chaîne à la profondeur et remonter l'ancre à l'aplomb du bateau permet d'éviter les raclements (l'orin peut aider à localiser précisément son ancre). Les ports de Thau possèdent de nombreux équipements et vous accueillent pour vos escales : utilisez les pompes à eaux noires, sanitaires et déchetteries et contribuez ainsi à préserver la qualité des eaux de la lagune.

Renseignez-vous sur la réglementation de navigation locale :

<http://www.herault.gouv.fr/Publications/Documentation/Peche-navigation-plaisance-et-loisirs-nautiques-en-mer-et-dans-les-etangs-baignade/Reglementation-de-la-navigation-sur-l-Etang-de-Thau>

Plus d'info sur les bonnes pratiques avec la campagne Écogestes Méditerranée Occitanie :

<https://fr.calameo.com/read/004051164bb3b06a32966>

Texte réalisé par le Syndicat mixte du bassin de Thau



Syndicat mixte
du bassin de Thau

Édité en mai 2020

Le Parc naturel marin du golfe du Lion



Protéger et gérer

Créé en octobre 2011, le Parc naturel marin du golfe du Lion est un outil de gestion innovant :

- il dispose d'une **superficie de 4000 km²** d'espace marin ;
- il a pour objectif une meilleure **connaissance et protection** du milieu marin tout en favorisant le **développement durable** des activités maritimes ;
- il associe des **acteurs locaux** à toutes les décisions concernant le parc.

Le parc est gouverné par un **conseil de gestion** réunissant l'ensemble des acteurs locaux. Ce conseil contribue aux décisions prises par le parc.

Des richesses naturelles

Un concentré de Méditerranée

L'espace marin du parc est l'une des seules zones qui concentre tous les habitats naturels de Méditerranée.

Une biodiversité exceptionnelle

- 1 200 espèces animales et 500 espèces végétales ;
- 7 espèces protégées : mérou brun, posidonie, oursin diadème, grande nacre, datte de mer, grande cigale, tortue caouanne ;
- plus de 10 espèces de cétacés : dauphin bleu et blanc, orqual commun, etc.

Un patrimoine commun fragile

- une forte pression démographique et plus de 2,5 millions de touristes par an ;
- une extrême sensibilité aux pollutions ;
- une diminution avérée des ressources marines.

Des enjeux

Protéger le milieu marin

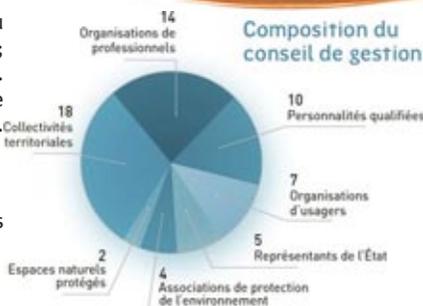
Du littoral aux canyons profonds, le parc doit protéger les espèces et leurs habitats en favorisant le bon fonctionnement des écosystèmes et leurs connectivités.

Préserver la qualité de l'eau

La qualité de l'eau de mer est un enjeu majeur. Elle est nécessaire au bon état du milieu, garantit la pérennité des ressources naturelles et l'avenir des activités maritimes qui en dépendent.

Développer durablement les activités maritimes

La pêche professionnelle, le nautisme, la plongée sous-marine, le tourisme, etc., sont les moteurs économiques du territoire et dépendent de la bonne santé du milieu marin.



Valoriser le patrimoine culturel maritime

Riche d'une identité culturelle maritime forte et dynamique (archéologie sous-marine, embarcations traditionnelles, chantiers de restauration, etc.), le Parc a vocation à préserver cette identité.

Informier et sensibiliser

La réponse à ces enjeux passe par la sensibilisation des usagers et l'éducation de tous.



**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

Plus d'information sur :

www.parc-marin-golfe-lion.fr

www.facebook.com/parc.naturel.marin.golfeulion

04.68.68.40.20

Credits photos : E. Rivas (AFB), X. Rozec (AFB) / Mathieu Foullquier.



fnpp.fr

Respectons les tailles (voir schéma marquage au recto)

✂ Espèces faisant l'objet d'un marquage obligatoire - * Tailles préconisées FNPP

Respectons sa flore, respectons sa faune...

Ce guide édité par le comité Occitanie de la FNPP avec le soutien de la région Occitanie va vous aider à appréhender le milieu marin méditerranéen de l'Occitanie, découvrir la beauté de ses sites mais surtout attirer votre attention sur sa fragilité. Le comité régional de la plaisance et des pêches en mer d'Occitanie regroupe l'ensemble des associations de pêcheurs plaisanciers des départements d'Occitanie sous l'égide de la FNPP, le comité régional Occitanie remplace depuis le 30 juin 2017 le comité Languedoc-Roussillon créé le 22 mars 2007. Il est l'interlocuteur privilégié au sein des autorités départementales et régionales.

Le comité régional de la plaisance et des pêches en mer d'Occitanie rassemble plus de 1700 adhérents dans 29 associations. www.fnpp-oc.fr



MÉDITERRANÉE

Jun 2020

Allache	* 12 cm	Marbré	20 cm	Rouget grondin	15 cm
Anchois	9 cm	Merlu	20 cm	Roussette	* 40 cm
Baudroie	* 50 cm	Mostelle	30 cm	Saint-pierre	* 30 cm
Bogue	* 12 cm	Mulet muge	20 cm	Sar	✂ 23 cm
Canthère grisét	23 cm	Oblade	12 cm	Sar à museau pointu	18 cm
Castagnole	* 12 cm	Orphie	30 cm	Sar à tête noire	18 cm
Cernier	45 cm	Oursin	5 cm	Sardine	11 cm
Chapon	30 cm	Pageot à gros œil	33 cm	Saupe	* 12 cm
Chinchard sévèreau	15 cm	Pageot acarné	17 cm	Sole commune	✂ 24 cm
Congre	60 cm	Pageot commun	15 cm	Sparailon	12 cm
Dorade royale	✂ 23 cm	Pagre commun	✂ 18 cm	Telline	2,5 cm
Espadon	✂ 100 cm	Pélamide	* 40 cm	Thon blanc germon	* 3 kg
Loup	✂ 30 cm	Raie pastenague	36 cm	Thon rouge	30 kg ou 115 cm
Maquereau	✂ 18 cm	Raie torpille marbrée	36 cm		
Maquereau espagnol	18 cm	Rouget barbet	15 cm		

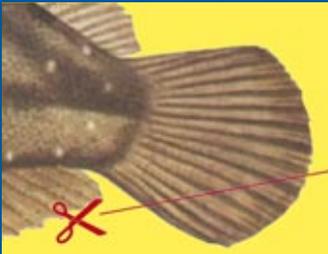
Sous réserve de nouvelles réglementations.

Espèces protégées ou interdites à la pêche de loisir : esturgeon, raie blanche, raie brunette, corb, mérrou brun.
Espèce soumise à quotas : thon rouge.

AUTRES ESPÈCES faisant l'objet d'un marquage obligatoire : bonite, denti, dorade coryphène, espadon voilier, langouste, makaire bleu, marlin bleu, rascasse rouge, thazard, thon jaune, voilier de l'Atlantique.

Comment marquer vos prises ?

Caudale arrondie



Caudale bifide inférieure



Crustacés

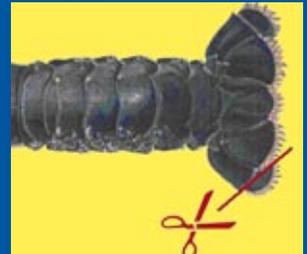


Schéma de marquage

● Marquage obligatoire (le marquage ne doit pas empêcher la mesure de la taille du poisson).